

La Transition Écologique des Entreprises À travers un Prisme RH

Avril 2026

❖ Qu'est-ce que la Transition Écologique ?

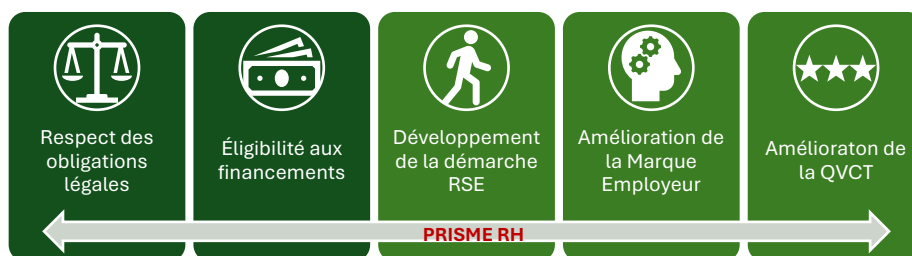


Processus & Pratiques
respectueux de l'environnement

Ces Processus & Pratiques sont
intégrés aux **Activités** et
Décisions stratégiques

Ils ont pour but la :
Réduction des gaz à effet de
serre
Préservation des ressources
naturelles
Promotion d'un mode de
développement durable...

❖ Enjeux positifs de la Transition Écologique sur les dimensions RH



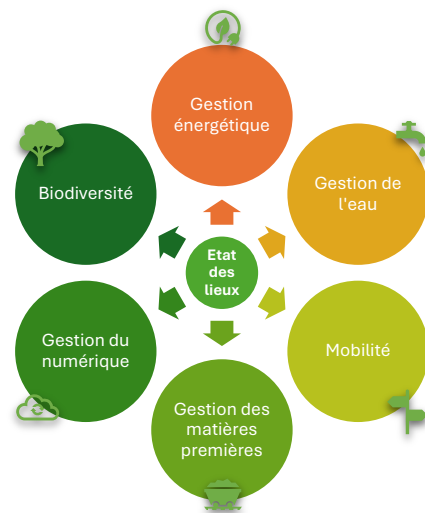
❖ Comment effectuer ma Transition Écologique et Prisme RH

1) État des lieux - Où en est mon entreprise sur... ?

- Les actions mises en place sur les thématiques des **énergies renouvelables**, de la **mobilité douce** et de la **sobriété**
- Point sur la démarche **RSE**, la **Marque Employeur**, la **QVCT**, et l'**Organisation Interne**

2) Plan d'action - Quelle projection sur la Transition Écologique et RH pour ma structure ?

- Planifier & prioriser les actions sur les thématiques des **énergies renouvelables**, la **mobilité douce** et la **sobriété**
- Actualisation des outils RH accompagnant la Transition Écologique : **RSE**, **Marque Employeur**, **QVCT** et **Organisation RH & Interne**



❖ Possibilités de financements et subventions

Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux, de financements et d'aides aux diagnostics auprès de l'**ADEME**, la **BPI France**, site Economie.gouv, LesAides.fr ...

Diagnostiques et aides sur la gestion énergétique, le bâtiment durable, la mobilité durable et la gestion de l'eau sont disponible en ligne sur Mission-transition-ecologique.fr

Les TPE-PME voulant bénéficier d'un accompagnement concret sur leur Transition Écologique peuvent passer par leur OPCO et **CARRUS Conseil**

❖ Le point juridique



Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 — socle de la Transition Écologique des entreprises

- 💡 Depuis juin 2024 (**Loi « Industrie Verte »**), l'accès aux aides publiques à la transition écologique est conditionné à la réalisation d'un bilan carbone
- 💡 En tant que fournisseur ou sous-traitant, vous pouvez être sollicité par vos clients sur votre impact environnemental dans le cadre de leurs propres obligations